

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 juin 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 juin 2012

Publié le 22 juin 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Alain MILLOT	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Georges MAGLICA	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. François DESEILLE
M. Gilles MATHEY	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Murat BAYAM	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Rémi DELATTE	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Hélène ROY
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : DEPLACEMENTS

FNAUT BOURGOGNE - demande de subvention

La FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports) de la Région Bourgogne est une association qui a pour principal objet :

- faire connaître les besoins des usagers et coordonner la politique des transports et l'aménagement du territoire en Région Bourgogne
- améliorer la conditions de déplacement des usagers des transports collectifs, des piétons et des cyclistes, en donnant priorité aux modes de déplacement offrant la meilleure sécurité, les moins dévoreurs d'espace, et d'énergie et les moins polluants, au moindre coût social.
- être une force de proposition dans les domaines ci-dessus.

Elle travaille actuellement sur les conséquences des travaux du tramway, sur l'amélioration de la desserte urbaine liée à la mise en service des deux lignes de tramway, sur la démarche de mise en accessibilité du réseau et participe également aux réunions préparatoires concernant l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains du Grand Dijon.

Elle est composée d'associations :

- CAPAD (Comité Auxerrois Pour l'Amélioration des Dessertes Ferroviaires)
- FGRCF (Fédération Générale des Retraités des Chemins de Fer)
- EVAD (Ensemble à Vélo dans l'Agglomération Dijonnaise)
- RVY (Rail Vaux d'Yonne)
- et d'individuels

L'ensemble, associations et individuels, représente environ 900 personnes sur la totalité du territoire bourguignon.

Cette association avait sollicité auprès du Grand Dijon une subvention de fonctionnement d'un montant de 600 € pour l'année 2011 qui lui avait été accordée par délibération du Conseil communautaire du 30 juin 2011. Cette association reçoit une subvention d'un montant de 600 € chaque année depuis 2009.

Par courrier du 5 mai 2012, elle renouvelle sa demande de subvention au titre de l'année 2012.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'accorder** une subvention de 600 € au titre de l'année 2012 à la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports de la Région Bourgogne.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder au versement de la subvention et à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.